

Loi sur l'habitation

essaie d'annexer une motion à celle dont la Chambre est saisie.

Je suis d'avis qu'en se fondant sur l'article 75(5) du Règlement au meilleur avantage des députés et pour préserver l'ordre et les coutumes de la Chambre, la présidence ne peut permettre que l'on procède ainsi. Je ne sais pas si j'ai repris tous les arguments qu'ont fait valoir les députés, mais en me fondant sur celui du ministre et du député de Winnipeg-Nord-Centre, il serait impossible de reporter l'amendement après le vote.

Pour ce qui est de la différence dans les taux d'intérêt, l'amendement du député d'Oshawa-Whitby n'exige pas cette différence. La pratique que nous avons adoptée fournit parfois l'occasion aux députés de débattre un certain nombre d'amendements présentés en même temps par un député avant la mise aux voix. Je ne pense pas qu'il existe une restriction générale à la motion dont le député d'Oshawa-Whitby a donné préavis.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est du meilleur intérêt de la Chambre que la présidence considère comme motion de fond l'amendement que le député essaie d'annexer à la motion dont la Chambre est saisie. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre, mais pour cette raison, la présidence ne peut accepter l'amendement.

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler des amendements n^{os} 3 et 4 en ce qu'ils se rapportent à la déclaration du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je suis sûr que mes collègues et le ministre aimeraient pouvoir ne pas imposer un droit supplémentaire sur l'argent emprunté lorsqu'on le prête aux gens pour subventionner le logement. Le ministre comprendra sûrement que, étant au gouvernement à l'heure actuelle, nous devons faire preuve de logique et de responsabilité. Nous devons reconnaître qu'il en coûte pour administrer l'argent qui sert aux hypothèques et que dans le marché privé ce coût est d'environ un demi de 1 p. 100. J'ai parlé des sociétés de fiducie et d'autres sociétés qui sont prêtes à administrer au taux de trois huitièmes de 1 p. 100. Je suis sûr que ces organismes sont très efficaces et j'en connais un qui l'a fait à cinq huitièmes de 1 p. 100.

Connaissant l'efficacité des ministères, je peux assurer la Chambre qu'il est peu probable que le gouvernement puisse administrer les prêts de la SCHL à moins de un demi de 1 p. 100, comme cela est indiqué dans la motion du député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Nous devons considérer cette chose d'une manière réaliste et responsable. Je suis sûr que nous aimerions tous éviter un droit supplémentaire sur le coût de l'argent prêté en vertu du bill C-133, mais il est clair pour moi qu'un droit supplémentaire de un demi de 1 p. 100 doit être imposé.

Je suis heureux que l'amendement proposé par le député de Calgary-Nord ait limité ces frais à un demi de 1 p. 100. Dans le passé, la loi nationale sur le logement a été appliquée de telle façon que le droit supplémentaire était ce qu'on faisait payer aux emprunteurs et n'avait aucun rapport avec le coût d'obtention de l'argent. Pour la première fois en bien des années, les taux d'intérêt seront plafonnés et je suis heureux que le ministre ait, dans une certaine mesure, accepté cette proposition. Le gouvernement est prêt à limiter ses frais d'administration. C'est une action sensée et je félicite le ministre d'accepter l'amendement.

Lorsque des députés de la Chambre se rendent compte qu'ils n'ont plus aucun espoir de former un gouvernement, ils peuvent agir de façon aussi irréfléchie qu'ils le veulent. Je pense que c'est l'attitude du député d'Oshawa-Whitby. Il dit que peu importe ce que vous imposez, vous tirez

l'argent de la bourse publique. Les gens qui vivent dans des logements subventionnés veulent avoir l'impression qu'ils en font les frais dans la mesure du possible. Dans ce cas-ci, nous limitons le coût de l'emprunt au coût réel. Certaines personnes doivent vivre dans des habitations sociales. D'autres doivent être subventionnées, mais ce que veut le député d'Oshawa-Whitby, c'est subventionner tout le monde. Bien sûr, c'est un programme de son parti: subventionner tout le monde.

Une voix: C'est du socialisme.

M. Blenkarn: Nous ne savons pas vraiment ce que ce parti veut dire lorsqu'il propose de subventionner tout le monde. Cet argent doit venir de la poche de quelqu'un et il faut qu'il y ait une surcharge quelque part pour couvrir les frais d'emprunt. Si nous devons subventionner tout le monde, ces frais devraient provenir des poches des gens qui ont déjà de la difficulté à faire leurs paiements hypothécaires et ce sont eux qui font que la SCHL est rentable.

Si le contribuable doit subventionner qui que ce soit, ce devrait être assurément celui qui a besoin d'une subvention de logement; il ne devrait pas subventionner les frais d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comme le propose le député d'Oshawa-Whitby. Je féliciterais le ministre s'il prenait cette initiative sérieuse, car je sais qu'à certains moments, il n'a aucune conception de ce qu'est le logement. Je reviendrai un peu plus tard là-dessus. Au moins, le ministre a repris ses sens et il a laissé entendre qu'il allait essayer d'empêcher la Société centrale d'hypothèques et de logement de jeter l'argent des contribuables par les fenêtres, et limiter les frais administratifs à un demi de 1 p. 100. Je félicite le député de Calgary-Nord d'avoir fait entendre raison au ministre.

Nous voudrions tous voir les coûts du logement réduits au minimum, j'en suis certain, et nous savons que les frais d'administration s'ajoutent à ces coûts. Nous voudrions tous nous balader dans des voitures électriques et nous voudrions tous conduire des automobiles sans avoir à acheter d'essence, mais nous savons qu'il faut payer la note un moment ou l'autre. Mon parti est un parti sérieux et nous savons que le coût de l'argent emprunté doit être répercuté sur les usagers. S'il faut verser des subventions à une certaine catégorie de gens, alors qu'on les verse pour le logement ou l'assistance publique à ceux qui en ont réellement besoin. Nous en avons assez de ces subventions globales versées à n'importe qui, sans tenir compte des besoins. Ces subventions proviennent des impôts des contribuables qui sont accablés par des paiements hypothécaires trop élevés.

● (2130)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, les amendements n^{os} 5, 9 et 11 proposés par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) visent, louablement, à réduire le taux d'intérêt dans le cas de certains programmes sociaux que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre, comme le Programme d'amélioration de quartiers, le Programme d'aide à la revalorisation des habitations, le Programme des nouvelles communautés et le Programme d'aide pour l'accession à la propriété. Il a dit que l'écart entre le taux auquel la SCHL emprunte du ministère des Finances et celui auquel elle prête pour ces divers programmes ne devrait pas dépasser un pour cent. C'est pourquoi je dis que c'est fort louable. Je crois devoir rappeler aux députés que ceci n'empêche pas la SCHL de réclamer une différence atteignant parfois 2 p. 100 à 2 ½ p.